Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Commune de BREUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ráf	2023	1	12
INCI.	2023		13

Date de	Date	Nombre de Conseillers		
Convocation	d'affichage			
14/03/2023	14/03/2023	En exercice	Présents	Votants
		27	20	27

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42, Grande Rue à Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BRUNEAU, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, TANGUY, THOMAS, **MM.** GALLAIS, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, MONTEIRO, PICARD, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, VIVIER.

<u>Etaient absents</u>: Mmes BRUNEL (pouvoir M. LECRON), METIVIER (pouvoir M. PICARD), PEREZ (pouvoir Mme MAYEUR), SAUVAN (pouvoir M. SPROTTI) **MM.** AFONSO (pouvoir M. POULAIN), FAUSTINO (pouvoir Mme THOMAS), TREMBLE (pouvoir M. GALLAIS).

Mme LALEUF a été élue secrétaire.

OBJET: DECISIONS DU MAIRE

Délégation Générale

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 septembre 2023.

2023 004 AGD

Décide de signer une convention de partenariat avec l'Auto-Moto école de Breuillet, pour l'adhésion à l'opération « Bourse au permis de conduire automobile ».

2023 005 AGD

Décide de signer une convention de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs sur les travaux de géothermie du groupe scolaire Camille Magné avec la société QUALICONSULT SECURITE, domiciliée au 4 rue du Bois Sauvage à EVRY (91055) pour un montant de 7 020 € TTC. La durée du contrat est de 9 mois.

2023 006 AGD

Décide de signer un contrat relatif à la prestation « Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de revitalisation commerciale », avec la société LESTOUX ET ASSOCIES domiciliée au 3 rue Villedeneu à LAMBALLE (22400), pour un montant de 22 740 € TTC.

2023 007 AGD

Décide de donner à bail, à titre précaire à Madame Fatimata TOURE, un appartement situé au 20 rue des Ecoles à Breuillet, à compter du 20 janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable. Le montant du loyer mensuel est de 360 €.

2023 008 AGD

Décide de provisionner les créances douteuses inscrites par le comptable public au compte 411 « redevables » antérieures à 2007 pour un montant de 2 723,06 € et de provisionner les créances douteuses inscrites par le comptable public au compte 4672 « Autres comptes débiteurs » pour un montant de ris 72,012 m € le 04/04/2023 ¾ 11h32

99_DE-091-219101052-20230322-20230013-DE

2023 009 AGD

Décide d'adopter le plan de financement de l'opération « Extension du groupe scolaire Camille Magné » pour un montant de 3 150 000 € HT, le plan de financement de l'opération « Isolation thermique du gymnase François Ruiz » pour un montant de 2 730 000 € HT et de présenter un dossier de demande de DETR et de DSIL dans le cadre de la programmation des crédits d'Etat 2023.

2023 010 AGD

Décide de signer un contrat de contrôle des boitiers DIGI-ALERTE des groupes scolaires Camille Magné et Port Sud, avec la société DESMAREZ domiciliée au 249 rue Irène Joliot Curie à LACROIX SAINT OUEN (60610), pour un montant de 1 920 € TTC. La durée du contrat est de 12 mois.

2023 011 AGD

Décide de demander au Département de l'Essonne un soutien financier pour la mise en place des Projets Culturels des Communes (PCC) suivants : Tremplin Rock, Classe Orchestre et À petits petons : voyage à travers les contes. Le montant de la demande de subvention est de 6 075 €.

2023 013 AGD

Décide de signer un contrat relatif à la maintenance du système de protection contre la foudre de l'église de la ville, avec la société BCM FOUDRE domiciliée au 444 rue Léo Lagrange à DOUAI (59500), pour un montant de 278,40 € TTC. La durée du contrat est d'un an, renouvelable sans excéder 4 ans.

2023 014 AGD

Décide de signer un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Othello et le monstre aux yeux verts » le 12 mai 2023 avec la Compagnie BUITQUICOURT, domiciliée au 4 rue du Gua à LAVERUNE (34880), pour un montant de 4 220 € TTC.

2023 015 AGD

Décide de signer une convention relative à des prestations de loisirs et d'hébergement en pension complète du 27 février au 4 mars 2023, entre l'Oxy'jeunes et l'association LE CHALET DES GALINOTTES domiciliée au 2 rue de la patinoire à LE LIORAN (15300) pour un montant de 9 428 €.

2023 017 AGD

Décide d'adopter le plan de financement de l'opération « Rénovation énergétique du gymnase François Ruiz et du bâtiment Petits Lutins du groupe scolaire Camille Magné » pour un montant de 3 553 000 € HT et de présenter un dossier de demande de subvention au titre de l'axe 1 du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, pour ces deux projets, dans le cadre de la programmation des crédits d'Etats 2023.

2023 019 AGD

Décide de signer la convention « Diagnostic des Ressources Territoriales » avec la société ECOFINANCE domiciliée au 5 avenue Albert Durand à BLAGNAC (31702), pour un montant de 9 500 € TTC.

2023 020 AGD

Décide d'adopter le plan de financement du projet « Vers une transition Zéro Déchet à Breuillet! », d'un montant total de 14 607 € TTC avec une prise en charge de 10 000 € du Budget participatif écologique.

Décide d'adopter le plan de financement du projet « Pour une mobilité plus durable ! », d'un montant total de 7 046,80 € TTC avec une prise en charge de 4 000 € du Budget participatif écologique.

Décide d'adopter le plan de financement du projet « Mise en œuvre d'une gestion à la source des biodéchets », d'un montant total de 15 435,60 € TTC avec une prise en charge de 10 000 € du Budget participatif écologique. Décide d'adopter le plan de financement du projet « Parc du Colombier », d'un montant total de 10 784,64 € TTC avec une prise en charge de 6 000 € du Budget participatif écologique.

2023 021 AGD

Décide de donner à bail à titre précaire à Monsieur Igor STEFANOVSKYI et Madame Oksana STEFANIVSKA, l'appartement situé au 20 rue des écoles, à compter du 10 mars c2023 pour un loyer d'un montant de 200 €.

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230322-20230013-DE

2023 022 AGD

Décide de donner à bail, à titre précaire à Madame Jennifer BROSSARD et Monsieur John SIROU, un appartement situé au 22 B rue des Ecoles à Breuillet, à compter du 17 mars 2023 pour une durée d'un an. Le montant du loyer mensuel est de 400 €.

2023 023 AGD

Décide de signer un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle intitulé « Feu en folie » avec la Compagnie LINEC TACOCHE, le 1^{er} avril 2023 pour un montant de 590 € TTC.

2023 024 AGD

Décide de signer un avenant n°1 au marché d'études pré-opérationnelle d'OPAH-RU avec la société VILLES VIVANTES, domiciliée au 137 rue Vieille du Temple à PARIS (75003) afin de le prolonger pour une durée de six mois. Le contrat prendrait fin le 16 juin 2023.

2023 027 AGD

Décide de modifier la régisseuse titulaire de la régie mixte « Prestations de services », à la suite du départ de Madame Mireille COLLET du service scolaire de la mairie. Madame Floriane TROTEL est nommée régisseuse titulaire de la régie mixte « Prestations de services » à compter du 17 mars 2023.

2023 028 AGD

Décide de signer un contrat relatif à la prestation « AMO : Mission de programmation urbaine » avec la société BELVEDERE, domiciliée au 4 rue Clavel à PARIS (75019), pour un montant de 34 844 € TTC.

2023 029 AGD

Décide de signer un avenant n°1 à la convention de coordination en matière de sécurité et protection de la santé avec la société QUALICONSULT SCURITE, domiciliée au 4 rue du Bois sauvage à EVRY (91055), pour un montant total de 864 € TTC.

2023 030 AGD

Décide de donner à bail à titre précaire et révocable à l'association AAPISE (Association d'Appui à la Participation à l'Inclusion Sociale et Environnementale), l'appartement situé au 22 b rue des Ecoles, à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée d'un an, pour un loyer d'un montant de 500 €.

2023 031 AGD

Décide d'adopter le plan de financement du projet l'AMI « Renaturer la ville » d'un montant total de 116 831 €, dont 70 000 € de subvention d'Ile-de-France Nature.

Mme Le Maire

Véronique MAYEUR